

# Éloge de la conspiration :

## LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE BAKOUNINE ET LEUR ACTUALITÉ

Jean-Christophe Angaut

**D**ANS UN NUMÉRO QUI PROPOSE DES ÉCLAIRAGES LIBERTAIRES SUR LES PRATIQUES de discrétion, de dissimulation, voire de clandestinité, on ne peut manquer de se remémorer les pratiques de certains des premiers anarchistes en la matière, et tout particulièrement l'énergie que dépensa Michel Bakounine à constituer des sociétés secrètes. Mais on ne peut non plus manquer de se demander ce que de telles pratiques ont encore à nous dire aujourd'hui, si elles n'appartiennent pas à un passé définitivement révolu, et ne correspondent pas à des enjeux qui ne sont plus les nôtres. Dans les pratiques politiques contestataires au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, au moins depuis la constitution de la Charbonnerie, dont l'organisation et les rituels sont eux-mêmes inspirés de la franc-maçonnerie, la formation de sociétés secrètes est un phénomène fréquent. Il s'agit (mais pas seulement, on va le voir) d'un moyen d'échapper à la surveillance et à la répression policières, qui se perfectionnent au cours de la même période. On trouve ainsi, en France, des sociétés secrètes d'inspiration socialiste ou républicaine de la Restauration au Second Empire.

Ce qui peut étonner dans le rapport que Bakounine entretient avec ces formes politiques, c'est son caractère tardif. Si Bakounine a participé, notamment au moment des révolutions de 1848, à nombre de conspirations révolutionnaires visant à préparer toutes sortes d'insurrections, ce n'est qu'à partir du moment où sa pensée et sa pratique prennent un virage résolument libertaire, vers le milieu des années 1860, qu'il se met à constituer des sociétés secrètes, dotées de programmes (le plus célèbre d'entre eux étant le *Catéchisme révolutionnaire* de 1866, qui présente un premier état de son anarchisme) mais aussi d'organigrammes parfois très détaillés<sup>1</sup>. Et cette pratique survit à l'entrée de Bakounine dans l'Association Internationale des Travailleurs en 1868, celui-ci ne cessant de reconstituer des sociétés secrètes, qui portent en général le nom de société internationale révolutionnaire, de fraternité internationale,

d'alliance secrète, etc. La chose sera d'ailleurs comptée par Marx et ses amis comme un élément à charge pour l'exclusion du révolutionnaire russe au congrès de La Haye de l'AIT en 1872.

Cette composante de l'activité de Bakounine est aussi souvent considérée comme la plus contestable – et pas seulement chez les marxistes. En général, le goût de Bakounine pour les sociétés secrètes a suscité trois genres de réactions. On a pu tout d'abord considérer ce type d'engagement comme le symptôme d'une forme d'arriération politique, non seulement parce qu'il témoigne de pratiques politiques en voie de disparition, à la veille de la constitution d'organisations de masse (partis, syndicats), mais aussi parce qu'il serait lié à des contextes politiques et policiers qui ne seraient plus les nôtres. Le deuxième type de réaction, parfois dans la continuité du premier, consiste à voir dans la constitution de sociétés secrètes par Bakounine une innocente manie, avec quelque chose de folklorique, un ensemble de dispositions finalement négligeables, malgré le soin que Bakounine a pu avoir à les détailler. Enfin, un certain nombre de chercheurs et de militants qui se sont intéressés au parcours de Bakounine ont explicitement condamné son goût avéré pour la formation de sociétés secrètes, au motif notamment qu'il irait de pair avec une conception conspiratrice de l'activité révolutionnaire, susceptible de connaître une dérive autoritaire, comme le montrent amplement les exemples du blanquisme et du bolchevisme.

Toutes ces critiques possèdent un fond de vérité. Il est vrai que Bakounine, sur le plan de l'organisation, hérite de pratiques qui sont celles de la Charbonnerie et des débuts du socialisme révolutionnaire. Il est vrai également qu'il y a quelque chose chez lui comme une manie réglementaire, qui, j'y reviendrai, tient peut-être aussi du jeu, et s'exprime dans des descriptions parfois interminables d'organisations qui, par ailleurs, n'ont guère existé que sur le papier. Et il est vrai, enfin, qu'on doit interroger la compatibilité entre le projet libertaire et des pratiques comme celles du secret ou du cloisonnement. Je soutiendrai néanmoins que ces critiques ne répondent pas à certains des enjeux que soulèvent les sociétés secrètes dans la pensée et la pratique de Bakounine, et qu'il demeure pertinent aujourd'hui de réexaminer l'engagement de Bakounine dans un certain nombre de sociétés secrètes, de prendre au sérieux les programmes et les organigrammes dont il les a dotées, ainsi

que les justifications qu'il a pu donner à leur constitution. Cela ne signifie évidemment pas se garder de toute critique quant aux formes particulières qu'a pu revêtir cet engagement, mais au rebours des critiques ci-dessus énoncées, je vais soutenir trois choses. En premier lieu, que la base théorique pour prononcer cette condamnation politique des sociétés secrètes est souvent fragile, notamment lorsqu'elle se fonde sur une idéologie de la publicité qui a tôt fait de se muer en idéologie de la transparence. En second lieu, que, jusque dans ses formes les plus apparemment folkloriques, l'engagement dans des sociétés secrètes mérite d'être examiné pour ce qu'il est, à savoir la tentative d'imaginer une autre manière de vivre, dans une société parallèle. En troisième lieu, qu'à une époque où l'impératif de transparence va de pair avec les enjeux policiers de l'identification, le souci de la discrétion, notamment en vue d'une transformation radicale et émancipatrice de la société, est loin d'être quelque chose de daté.

#### DU PRINCIPE LIBÉRAL DE PUBLICITÉ À L'INJONCTION LIBERTARIENNE À LA TRANSPARENCE

Derrière la critique du goût immodéré de Bakounine pour les sociétés secrètes, on trouve souvent un axiome non formulé, qui associe la publicité (au sens du domaine de ce qui a été rendu public) à quelque chose de positif, qu'il s'agirait d'étendre, et qui assimile inversement le secret à *l'inavouable* – l'équivalence des deux formules « je n'ai rien à cacher » et « je n'ai rien à me reprocher » est à cet égard révélatrice. Il est important de faire la généalogie de ce principe, et de montrer comment, à notre époque, ce qui était un principe politique lié au réformisme des Lumières est devenu un impératif moral, associé à une culture de la véridiction, de l'exposition de soi et de l'aveu.

On trouve la justification la plus claire du principe de publicité dans un petit écrit du philosophe allemand Emmanuel Kant intitulé *Vers la paix perpétuelle* (1795). Dans un contexte où il était question de politique internationale, Kant soulignait que pour être juste, une maxime politique devait au minimum pouvoir être compatible avec la publicité, et pour être assurément juste, devait même exiger la publicité. Par exemple, une maxime qui recommande de dissimuler sa politique de puissance sous des justifications vertueuses, comme c'est la règle dans les relations entre États, n'est pas compatible avec

la publicité donnée à cette même maxime. Ainsi de la maxime : « pour mettre la main sur leur pétrole, je vais les attaquer en prétendant qu'ils ont des armes de destruction massive ». En revanche, une maxime qui, pour produire ses effets, a besoin d'en passer par la publicité (comme c'est le cas pour une loi, que nul n'est censé ignorer, et qui doit donc être publique) est juste.

Autant on peut comprendre la fonction critique de cette distinction chez Kant, en tant qu'elle permet de dénoncer l'hypocrisie (cet hommage que le vice rend à la vertu) qui est la norme des rapports entre puissances, autant son extension à l'ensemble de la sphère de l'action politique peut devenir problématique. Chez Kant, cette extension va explicitement de pair avec le réformisme, la condamnation en droit de toute forme de résistance au pouvoir souverain et à plus forte raison avec le refus de la révolution, et on voit bien en effet qu'une telle conception n'est pas compatible avec un engagement révolutionnaire – Kant signale lui-même qu'un projet détaillé de renversement de l'ordre politique ne souffre pas d'être rendu public, et qu'à ce titre il n'est pas juste. En d'autres termes, la pratique du secret et de la discrétion est peut-être inévitable (malgré tous ses efforts, Kant ne parvient jamais totalement à faire de la Révolution française, à laquelle il est favorable, un processus de réformes radicales), mais elle demeure injustifiable. Cet éloge de la publicité pourrait bien être repris à son compte par des libertaires, en tant qu'il va de pair avec la dénonciation des *secrets d'État*, des *mesures discrétionnaires*, de l'invisibilisation par la loi de toute une population de prétendus *clandestins*<sup>2</sup>, et il n'est pas étonnant de ce point de vue que les révélations publiques par WikiLeaks des coulisses de la politique internationale aient pu être accueillies avec faveur par nombre d'entre nous comme *démasquant* la politique des grandes puissances. On peut en outre signaler que, parmi les auteurs contemporains, cette insistance sur la nécessaire extension du domaine de la publicité a trouvé une actualisation dans la pensée du philosophe allemand Jürgen Habermas.

Mais on peut dire que, par rapport à l'époque de Kant, notre époque a franchi une nouvelle étape, caractéristique d'un brouillage des frontières entre le public et le privé : désormais, lorsqu'on ne se soumet pas à l'impératif de publication, c'est qu'on a quelque chose à cacher, donc à se reprocher et qu'à ce titre on est suspect. Or ce qui pourrait bien être valable pour les secrets d'État ou pour

les coulisses de la politique l'est-il pour chacun d'entre nous ? Le principe de publicité, censé valoir pour les rapports proprement politiques (ayant trait au droit public et au droit international), a cédé la place à une idéologie de la transparence, qui s'impose à tous, qui est désormais véhiculée par ce qu'on appelle les réseaux sociaux et qui constitue ce que le collectif Ippolita a joliment appelé « l'aquarium de Facebook »<sup>3</sup>. Cette extension du domaine de la transparence a partie liée avec une idéologie libertarienne voire anarcho-capitaliste, qui prétend justement considérer les individus comme autant de souverains, dotés de toute éternité d'une liberté absolue, dans un monde qui ne devrait être régi que par des contrats ou des algorithmes. Ce que contenait en germe (mais seulement en germe) le libéralisme réformiste d'un Kant, c'est ce passage d'un principe métapolitique de publicité à une idéologie infrapolitique de la transparence. Or, contrairement à ce que proclament les tenants de cette dernière, qui y voient l'avènement du règne de la liberté (comprise à leur manière), rien n'indique qu'elle est incompatible avec un accroissement des capacités de contrôle par les États, bien au contraire – puisque, par exemple, les données récoltées sur les utilisateurs des plates-formes numériques sont régulièrement consultées par les services de police.

Si l'idéologie de la publicité ne s'opposait qu'aux modalités révolutionnaires de la transformation sociale en lui préférant le réformisme (donc une réforme de l'État par lui-même au moyen de l'extension du domaine de la publicité), en revanche l'idéologie de la transparence menace de faire disparaître en pratique toute perspective de transformation sociale et politique, au motif que toute pratique discrète, s'apparentant aux inavouables menées des États qui agissent en se soustrayant au regard du public, est désormais à proscrire. Dans ce contexte, ce qu'il s'agit précisément de contester, c'est l'opposition sommaire du cacher et du montrer, qui semble reproduire la fameuse distinction entre ouverture et fermeture tant prisée par les libéraux depuis des décennies. En effet, ce qu'on ne souhaite pas montrer, on ne cherche pas forcément à le cacher – à moins bien sûr qu'on y soit poussé par des regards indiscrets. On pourrait encore ajouter que ce qui se pense tout bas n'est pas nécessairement destiné à être dit tout haut, et que ce que l'on a à dire peut nécessiter de n'être pas écrit publiquement. Bref, tout ne se résume pas à une alternative entre le complot inavouable et la

publicité obscène, et il existe toute une zone intermédiaire entre ce que l'on montre et ce que l'on cache, qui est une condition nécessaire au développement de la vie individuelle et collective.

Mais sans même aller jusqu'à poser ces questions de principe, il est indéniable qu'en pratique, quiconque prétend mener une action qui nuit à l'ordre politique et social existant peut avoir intérêt à ce que les puissances qui œuvrent au maintien de cet ordre n'aient pas connaissance de ses projets. On aurait tort, de ce point de vue, de tirer argument du rôle que jouèrent les médias sociaux dans le renversement d'un certain nombre de dictatures au début des années 2010: si cela put être le cas pour déstabiliser des dictateurs vieillissants et des régimes archaïques, on peut douter qu'il serait bien efficace aujourd'hui de lancer une insurrection via Twitter ou Facebook<sup>4</sup>. On peut même affirmer que le respect des exigences de transparence véhiculées par ces médias sociaux pourrait bien laisser les activistes désarmés et incapables de s'organiser. Sans parler des effets délétères que produit déjà sur la sociabilité militante l'usage irréflecti de certaines médiations numériques (listes de discussion où l'on n'échange que sous le regard d'autrui, forums où l'on s'écharpe devant un présumé public, fils Twitter où fleurit la culture de la *punchline* et de la mise en scène de soi au détriment de l'argumentation, etc.). C'est l'une des modalités par lesquelles Internet nous rend bêtes<sup>5</sup> et impuissants: nous ne savons plus nous organiser, nous croyons avoir agi parce que nous avons cliqué et, pensons-nous, transmis un message à la Terre entière, et d'une manière générale nous parlons et écrivons trop. En somme, ce contexte qui nous a vus passer de la publicité libérale à la transparence libertarienne exigerait des libertaires une théorie des rapports entre publicité, transparence et secret, préalable à tout examen critique des pratiques de dissimulation.

#### SOCIÉTÉS SECRÈTES ET ACTION DISCRÈTE

Parmi les justifications qu'a pu fournir Bakounine à propos de ses sociétés secrètes dans sa correspondance, deux méritent de retenir notre attention. La première consiste à insister sur la constitution d'une force collective par la création d'une forme d'intimité entre les membres d'une telle société. La seconde consiste à souligner le

rôle que doit jouer la société secrète dans un processus révolutionnaire. Ces deux aspects sont liés entre eux : c'est parce que l'organisation est vouée à jouer tel rôle dans l'insurrection et ses suites qu'elle exige d'être secrète.

Le besoin pour les révolutionnaires d'agir de concert, de se réaffirmer régulièrement leur confiance, de se connaître est notamment souligné dans une lettre à Albert Richard du 4 décembre 1868. À la réticence de ce dernier devant les règlements que lui soumet Bakounine, celui-ci répond :

« Pour établir une certaine conformité d'actes, selon moi indispensable, entre les hommes les plus sérieux et qui veulent la même chose, il faut certaines conditions, certaines règles établies également obligatoires pour tout le monde, il faut une entente, un accord souvent renouvelé »

et cela tout en dénonçant « la centralisation absolue, et pour ainsi dire dictatoriale » des organisations blanquistes à laquelle il préfère « la volonté collective » et « l'action occulte, mais puissante, de tous les intéressés » <sup>6</sup>. On peut retenir de cette déclaration :

1) que la force constituée doit être une force collective, 2) qu'il doit exister une forme d'intimité entre les membres du groupe (ce qui est peut être une première justification pour la discrétion voire le secret), 3) qu'il est nécessaire d'explicitier les choses au moyen de règles portant sur le credo de l'organisation et sa stratégie (au rebours d'une communauté informelle donc), et enfin 4) qu'il faut le faire régulièrement pour vérifier que tout le monde est toujours d'accord (ce qui permet de comprendre la récurrence des programmes et règlements de sociétés secrètes dans le parcours de Bakounine). Même si on peut contester sa minoration de la dimension formelle des sociétés secrètes de Bakounine, il est intéressant de souligner que James Guillaume se rappelait ces organisations comme un

« libre rapprochement d'hommes qui s'unissaient pour l'action collective, sans solennité, sans rites mystérieux, simplement parce qu'ils avaient confiance les uns dans les autres et que l'entente leur paraissait préférable à l'action isolée. » <sup>7</sup>



Mais la nécessité d'une intimité collective ne suffit pas à justifier le caractère secret de l'organisation. Celui-ci se comprend par le rôle que Bakounine, notamment dans sa correspondance, attribue à l'organisation dans le processus révolutionnaire<sup>8</sup>. D'une manière sans doute discutable, et qui paraîtra assurément choquante à tous les partisans libéraux de la publicité, le caractère secret de l'organisation est vu par Bakounine comme un moyen pour que ne se reconstitue pas une oligarchie au cours du processus révolutionnaire. Bakounine explique en effet qu'il s'agit pour les anarchistes révolutionnaires d'être des « pilotes invisibles au milieu de la tempête populaire », afin de

« la diriger, non par un pouvoir ostensible quelconque, mais par la dictature collective de tous les Alliés, dictature sans écharpe, sans titre, sans droit officiel, et d'autant plus puissante qu'elle n'aura aucune des apparences du pouvoir ».

Et Bakounine ajoute: « voici la seule dictature que j'admets »<sup>9</sup>.



Laurent Le Forban, dessin de la série *Les stratégies*, stylo bic et aquarelle, 2018.



Ce rôle conféré aux organisations révolutionnaires tient d'abord à la manière dont Bakounine conçoit le processus révolutionnaire: celui-ci est spontané (entendons par là qu'il n'est pas déclenché par une instance surplombante et décisionnaire, du type comité central), mais il s'agit de l'orienter dans le sens désiré – d'où le fait que Bakounine parle encore de « sauver et diriger la révolution », et non de la déclencher. L'organisation révolutionnaire ne tire sa raison d'être que de la spontanéité révolutionnaire du peuple, par rapport auquel elle ne doit pas se penser comme extérieure (on est loin de l'affirmation de Kautsky puis de Lénine suivant laquelle la conscience est apportée du dehors au prolétariat). Elle est donc seconde, ce n'est pas elle qui a l'initiative de la révolution. Mais elle doit aussi être discrète. Le but demeure de constituer une force qui dirigera la révolution populaire, mais aussi d'éviter que cette force ne devienne jamais un pouvoir. D'où l'idée exprimée dans la lettre de rupture avec Netchaïev d'une « dictature collective de l'organisation secrète », dictature non officielle qui agit « par la seule influence naturelle et personnelle de ses membres ». Il s'agit d'un « invisible réseau » agissant « selon un plan commun arrêté d'avance et bien défini »<sup>10</sup>. D'où encore l'importance de la formalisation, mais aussi du plan. Il s'agit de fournir les conditions d'une action concertée, et celle-ci passe par la conspiration, qui consiste littéralement à respirer d'un même souffle. Autrement dit, l'organisation révolutionnaire est une force ou une puissance, elle ne saurait être une nouvelle autorité – et c'est précisément pour éviter qu'elle ne le devienne que Bakounine tient à ce qu'elle demeure secrète.

Que retirer de cette conception de l'organisation et de son caractère nécessairement secret? Bien entendu, elle n'est pas au-dessus de toute critique: on connaît en effet des formes de pouvoir qui, pour être occultes, n'en sont pas moins fort efficaces pour le maintien du statu quo. On notera en outre que cette conception de l'organisation secrète n'a de sens que sur le fond de troubles révolutionnaires qu'on considère comme inévitables et voués à se reproduire à brève échéance – ce qui correspondait de fait à l'expérience qu'en avaient les révolutionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut toutefois repartir de l'exigence de constituer une force collective, exigence qui implique que les rapports internes d'un groupe comportent une dimension d'intimité, et soient donc préservés de l'exposition publique.

*A minima*, il faut en effet reconnaître qu'il y a quelque chose de vital à préserver des moments d'intimité au sein d'un groupe – de même qu'il est vital pour l'individu qu'une partie de sa vie échappe au regard du groupe. Un groupe dont les membres ne communiqueraient entre eux que sous les yeux du public via un forum Internet ou l'un quelconque des médias sociaux, n'aurait finalement plus aucune existence en tant que groupe. C'est la raison pour laquelle tout groupe militant un peu conséquent oppose une fin de non-recevoir aux demandes répétées de journalistes qui prétendent observer ou enregistrer ses activités internes. Cela ne signifie pas, quoi qu'en pensent les journalistes en question, que les échanges internes qu'ont les membres de ce groupe auraient quelque chose d'inaouable, que les propos qu'ils tiennent ne pourraient pas être assumés publiquement. Cela ne signifie pas non plus que ce groupe est en train de reproduire la distinction, souvent analysée en sociologie politique, entre les coulisses et la scène de l'action politique, distinction propre à la politique partisane et syndicale. Il y a simplement des choses qu'on ne tient pas à exposer, et dont la raison d'être même dépend de cette non-exposition. Mieux encore : il est des choses parfaitement assumables politiquement (et donc « publiquement », devant un public doté de sa seule raison) et qu'il demeure préférable de cacher (à la police, par exemple), y compris dans un contexte d'État de droit – tout simplement parce que l'espace public n'est pas la transcription littérale de l'idéal rationnel de publicité. Il est nécessaire de le rappeler, tant semblent se perdre des pratiques qui relèvent de la prudence la plus élémentaire, qu'il faut régulièrement réapprendre après qu'elles ont été oubliées (avec des effets souvent douloureux). Aujourd'hui, la communication sur les médias sociaux semble donner à ceux qui la pratiquent une double impression de confidentialité (on est entre nous, aucune instance supérieure ne nous surveille) et de publicité (on s'adresse à l'humanité). Or ces deux impressions sont trompeuses. On n'est pas entre nous, et on ne s'adresse pas à tout le monde. Les médias sociaux sont constitués de petites communautés relativement fermées, et néanmoins susceptibles d'être surveillées, mais dont les membres communiquent en leur sein comme s'ils s'adressaient à la Terre entière et sous le seul regard (vide) de (l'absence) de Dieu.

Pour l'usage des technologies numériques, ce réexamen des textes bakouniniens ne signifie pas un rejet pur et simple – on peut

penser par exemple que Bakounine aurait été bien intéressé par le cryptage de sa messagerie! – mais plutôt une exigence de discriminer entre les différentes technologies en fonction d'un degré plus ou moins grand d'appropriabilité en vue d'un usage militant – sachant que la possibilité d'en faire usage ne signifie pas pour autant qu'elles constituent une panacée: il est toujours préférable de se rencontrer.

#### DE LA SOCIÉTÉ SECRÈTE COMME CONTRE-SOCIÉTÉ

Un autre aspect des sociétés secrètes de Bakounine doit retenir notre attention, même s'il ne fait pas partie du corps de justifications développé par le révolutionnaire russe dans sa correspondance. On peut le saisir à partir d'indications fournies par Michel Foucault dans un cours de 1978 au Collège de France. Dans ce cours, Foucault remet en perspective historiquement la constitution de sociétés secrètes à vocation politique au cours du XIX<sup>e</sup> siècle:

« Dans le monde moderne, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, vous voyez se développer des sociétés secrètes. [...] Elles vont devenir au XIX<sup>e</sup> siècle de plus en plus composées d'éléments politiques, elles vont se donner des objectifs politiques plus nets, que ce soient complots, révolutions, révolutions politiques, révolutions sociales, mais avec toujours un aspect de recherche d'une autre conduite: être conduit autrement, par d'autres hommes, vers d'autres objectifs que ce qui est proposé par la gouvernamentalité officielle, apparente et visible de la société. Et la clandestinité est sans doute une des dimensions nécessaires de cette action politique, mais en même temps [...] elle offre cette possibilité d'alternative à la conduite gouvernementale sous la forme d'une autre conduite, avec des chefs inconnus, des formes d'obéissance spécifiques, etc. »<sup>11</sup>

Cette idée suivant laquelle la formation de sociétés secrètes est un moyen de développer d'autres conduites de vie peut nous permettre d'interroger les interminables organigrammes de sociétés secrètes décrits par Bakounine. Il serait d'abord possible de la prolonger en soulignant ce que peut avoir de ludique, voire d'enfantin, la constitution de telles sociétés. Cet aspect est notamment

souligné par le sociologue néerlandais Johan Huizinga dans *Homo Ludens* :

« le réprouvé [...], le révolutionnaire, l'homme des sociétés secrètes, l'hérétique sont extraordinairement forts pour former des groupes et, au surplus, presque toujours marqués d'un caractère fortement ludique »<sup>12</sup>.

L'emploi d'un langage codé, par exemple, l'adoption de serments, de rites plus ou moins initiatiques, et surtout de règles, qui sont aussi celles d'un jeu, entrent dans cette dimension ludique de la société secrète et confèrent à l'action révolutionnaire l'aspect d'un grand jeu.

Toutefois, chez Foucault, la mention des sociétés secrètes est orientée vers la critique de l'un de leurs rejetons, qui n'est autre que le PCF fossilisé de la fin des années 1970, « qui a depuis bien longtemps cessé d'être clandestin, mais qui continue à porter l'aura d'un vieux projet qu'il a évidemment abandonné mais auquel son destin et son nom restent liés » et qui « ne peut pas ne pas fonctionner jusqu'à un certain point comme une contre-société, une autre société, même s'il ne fait que reproduire celle qui existe », ce qui lui confère « une très grande force pour se présenter à la fois comme une autre société, une autre forme de conduite, et pour canaliser les révoltes de conduite, pour en tenir lieu et pour les tenir ».

L'un des effets possibles de cette recherche d'une contre-société, c'est donc une société parallèle qui ne serait guère plus enviable que celle qu'on a quittée. Il est certes aventureux, comme le fait Foucault à cet endroit, de juger d'une pratique politique d'après la forme de l'un de ses rejetons supposés et de transformer l'enquête généalogique en lecture rétrospective. Mais la suggestion de Foucault peut nous renvoyer à un aspect frappant des organigrammes de sociétés secrètes rédigés par Bakounine : la manière dont se constitue quelque chose comme une contre-société, voire comme un contre-État. Assurément, on peut et on doit adresser une critique particulière à l'imaginaire réglementaire de Bakounine sur ce terrain, notamment parce que cet imaginaire est tributaire, quant à ses ressources, de la gouvernementalité officielle, dirait Foucault – d'où des lois, des gouvernements, des parlements, et même des tribunaux et des sanctions pour les traîtres.

La difficulté tient probablement au fait qu'une société secrète n'est pas pensée comme un modèle rêvé de communauté et répond à une exigence d'efficacité qui importe dans les pratiques quelque chose des techniques de la politique, de la division du travail propre à ce champ, d'où encore le fait qu'on retrouve dans les sociétés secrètes de Bakounine la fameuse distinction entre pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, caractéristique des conceptions libérales de l'État de droit. Ce que préfigurent à ce titre les sociétés secrètes de Bakounine, c'est peut-être moins le parti bolchévik que certaines organisations partisans modernes, avec leur division du travail – mais avec cette différence peut-être capitale que Bakounine n'entend pas laisser ce qui se passe en coulisses à des rapports informels. L'autre aspect problématique de la gouvernementalité mise en place par de telles organisations, c'est le type d'obéissance qu'elles attendent de leurs membres. Sur ce point, celles de Bakounine se tiennent sur un fil, semblant par moments déplacer entre leurs membres l'exigence de transparence qu'elles dénie à la société et à l'État.<sup>13</sup>



Laurent Le Forban, dessin de la série *Les stratégies*, stylo bic et aquarelle, 2018.

**DE LA DISCRÉTION COMME RÉSISTANCE À L'IDENTIFICATION**

Pourquoi chercher à redonner une actualité à ce qui, à bien des égards, peut apparaître comme des résidus d'une conception conspiratrice de l'action politique ? C'est que, sous des formes renouvelées, la question de savoir comment on peut échapper à l'identification par des autorités répressives tend à se reposer, et avec une acuité accrue. Si les formes que pouvait revêtir l'organisation secrète chez Bakounine ont vieilli, si certaines d'entre elles sont même franchement à rejeter, l'exigence de s'organiser discrètement est plus que jamais d'actualité. Il n'est pas anodin que notre époque ait vu ressurgir la pratique de l'anonymat, qui a une signification à la fois anti-policière et antipolitique : il s'agit non seulement d'éviter d'être identifié par la police, mais aussi de rendre plus difficile la constitution d'un nouveau fétiche politique. Il n'est pas anodin non plus que nombre de personnes se masquent désormais le visage pour aller en manifestation – notamment dans ce que l'on nomme en France depuis le printemps 2016 le « cortège de tête » (appellation qui, ironiquement, servait auparavant à désigner le carré de tête des bureaucrates politiques et syndicaux dans des manifestations résolument inoffensives). C'est parce que la répression passe aujourd'hui par l'identification, et que son résultat en termes punitifs réside moins dans la sanction prononcée par la justice que dans le processus même d'instruction des affaires<sup>14</sup>, qu'il est vital de se prémunir contre son identification.

Mais on ne saurait évoquer ces mesures préventives, qui passent par la discrétion voire le secret, sans poser la question de savoir jusqu'à quel point elles demeurent compatibles avec un projet libertaire qui, contrairement à celui des léninistes ou des blanquistes, n'est pas indépendant des moyens qu'il met en œuvre pour se réaliser, ceux-ci devant être axiologiquement homogènes aux fins que l'on vise. Le projet libertaire n'est pas une omelette qu'on obtiendrait en cassant des œufs. Si la pratique de la discrétion, voire du secret, possède sa nécessité et même ses charmes, elle a aussi son revers : celui qui consiste à voir un collectif se dégrader en « communauté terrible ». Au travers de cette dernière expression, la revue *Tiqun*<sup>15</sup> désignait « la seule forme de communauté compatible avec ce monde », c'est-à-dire une communauté correspondant à la logique de ce monde mutilé tout en étant une forme de refuge en lui et contre lui. Il s'agissait manifestement pour les auteurs de penser quelque chose

comme la dégradation de collectifs militants qui se perpétuent et perpétuent l'état de choses existant qu'ils sont censés combattre parce qu'ils ont renoncé à rompre avec lui, ont fini par vouloir l'améliorer (et donc le pérenniser) et même par en reproduire les traits principaux. La pratique du secret peut conduire à dégrader la société secrète en une « somme de solitudes qui se surveillent sans se protéger ». Celle-ci conservera alors verbalement un projet auquel elle ne croit plus, se mettra à regarder tout ce qui l'entoure comme éminemment suspect et s'isolera au sein de ce monde au lieu de chercher à lui échapper.

**Jean-Christophe Angaut**

Notes:

1. J'ai édité le principal d'entre eux dans *Michel Bakounine, Principes et organisation de la société internationale révolutionnaire*, Strasbourg, Le Chat Ivre, 2013.
2. Voir l'article de Gilles Gourc dans ce même numéro.
3. Suivant le titre original, en italien, de l'ouvrage *J'aime pas Facebook*, Paris, Payot, 2012.
4. Sur tous ces points, voir Ippolita, *Internet. L'illusion démocratique*, Paris, Éditions de la Différence, 2016.
5. Pour reprendre le titre de la traduction française du livre de Nicholas Carr, *Internet rend-il bête?*, Paris, Robert Laffont, 2011.
6. Cette lettre est publiée par Fernand Rude dans *Bakounine, De la guerre à la commune*, Paris, 1968, p. 434-437. Pour déjouer une lecture de sa lettre par la police, Bakounine y évoque la société secrète en langage codé, parlant de société commerciale, d'associés, de capitaux, etc.
7. James Guillaume, *L'Internationale: documents et souvenirs*, vol. I, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1905, p. 130.
8. C'est cela, et non pas le programme, comme j'ai pu le soutenir dans ma préface à *Principes et organisation*, qui constitue la garantie de la non-institutionnalisation de cette puissance que constitue l'organisation.
9. Lettre à Albert Richard du 1<sup>er</sup> avril 1870 in *Œuvres complètes*, vol. VII, Paris, Champ Libre, 1979, p. 280.
10. Lettre à S. Netchaïev du 2 juin 1870 in *Œuvres complètes*, vol. V, Paris, Champ Libre, 1977, p. 230-238.
11. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, p. 202.
12. J. Huizinga, *Homo ludens: essai sur la fonction sociale du jeu* [1938], Paris, Gallimard, 2011, p. 30. Ce livre fut notamment pris en note par Guy Debord en 1955, et ce passage retint tout